

Par l'honorable M. Read,—De la compagnie canadienne de cuivre, une compagnie dûment incorporée sous les lois établis de l'Etat d'Ohio, l'un des États-Unis de l'Amérique,—de la compagnie de fer Anglo Américaine, une compagnie incorporée sous les lois en vigueur dans l'Etat d'Ohio, l'un des États-Unis de l'Amérique, et aussi de la compagnie du chemin de fer Central d'Ontario.

Conformément à l'ordre jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest; demandant un acte qui définisse son pouvoir d'emprunt et qui l'autorise à émettre des débetures-actions.

De la compagnie de prêts sur immeubles et d'épargnes; demandant un acte qui lui accorde de plus amples pouvoirs et qui l'autorise à émettre des débetures-actions.

De la compagnie du chemin de fer du Nord et de jonction du Nord-Ouest; demandant un acte qui amende son acte constitutif en l'autorisant à établir un embranchement de Burlington à un point situé sur la rivière Niagara, et sous d'autres rapports.

De la compagnie du chemin de fer de Nipissingue et de la Baie James; demandant un acte qui l'autorise à construire sa ligne par section et qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement des travaux.

De A. R. Irwin et autres, d'Emerson, province de Manitoba; demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie du chemin de fer d'Emerson et du Nord-Ouest," pour construire un chemin de fer allant d'Emerson au Portage-la-Prairie avec un embranchement aboutissant à la frontière occidentale de la province; et

De la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada; demandant un acte qui définisse son pouvoir d'emprunt et l'autorise à créer des débetures-actions.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, a présenté son premier rapport recommandant que son quorum soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Howlan, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ N^o 2,

Mardi, 9 mars, 1886.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session, a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité recommande qu'Andrew Wilson soit nommé pour le présent messenger sessionnel au même salaire que les pages, et qu'à la première vacance qui aura lieu parmi les pages, il soit placé sur la liste des pages.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE W. HOWLAN,

Président.